MUNICIPALITÉ

COMMUNE DE DENGES

PRÉAVIS N° 1/2020

Demande d'autorisation de reprise de l'Association UAPE « Les Pirates » avec effet à la rentrée scolaire d'août 2020.

AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2020

Demande d'autorisation de reprise de l'Association UAPE « Les Pirates » avec effet à la rentrée scolaire d'août 2020.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La Municipalité soumet la demande de reprise de l'UAPE « Les Pirates » par la commune de Denges avec effet au 1er août 2020 (rentrée scolaire).

La présente démarche permettra d'assurer la pérennité de l'accueil allant jusqu'à 48 enfants, ainsi que la reprise des contrats du personnel de la structure.

2. EXPLICATION DE LA DEMARCHE

La Municipalité a été sollicitée par le comité de l'Association pour cette reprise motivée par un constat de difficulté et d'efficience dû principalement au fonctionnement des bénévoles.

Par sa lettre adressée à notre autorité en juin 2019, le comité de l'UAPE « Les Pirates » a souhaité l'intégration de la gestion du parascolaire dans les activités de la commune.

Le constat, établi par le comité, est le suivant et nous citons, ci-dessous, les propos de leur courrier du 11 juin 2019 adressé à la Municipalité, à savoir :

« La gestion des Pirates, par son agrandissement et son évolution, mais aussi par le contexte législatif qui s'est modifié, nécessite de plus en plus de compétences pointues et une gestion répondant à des dispositifs de contrôle renforcés de la part de nos organes de subventions. La disponibilité des parents, déjà chargée par leur vie de famille et professionnelle, se fait rare. Il est devenu difficile de trouver des volontaires. Le Comité de l'association est arrivé au constat que la gestion par des bénévoles atteint ses limites.

Malgré de nombreux appels lors de chaque fête des Pirates où de nombreux parents sont présents, une annonce au Conseil Communal, nous avons rencontré beaucoup de difficultés à assurer le remplacement du trésorier. Ce constat nous inquiète pour la pérennité et l'efficience de la gestion des Pirates.

De ce fait, le Comité à l'unanimité, a pensé qu'il ne devenait plus raisonnable de gérer la parascolaire de Denges de manière bénévole. Au vu de l'évolution des obligations légales de la commune vis-à-vis de la journée continue, nous avons pensé qu'il serait peut-être raisonnable d'envisager une intégration de la gestion du parascolaire dans les activités de l'administration communale.

Nous savons que la Municipalité s'investit déjà beaucoup pour ce sujet, ce dont nous vous sommes très reconnaissants. De ce fait, si cette idée arrivait à rencontrer votre adhésion, nous nous tenons volontiers à disposition pour élaborer les modalités de transfert » (fin de citation).

3. HISTORIQUE DE L'UAPE « LES PIRATES »

En décembre 2007, une motion a été déposée par le Conseil Communal de Denges pour la création d'une structure pouvant accueillir des enfants de 4 à 12 ans.

L'assemblée constitutive de l'Association pour une UAPE à Denges a eu lieu en août 2008 sous l'impulsion de quelques parents de notre commune, soucieux de proposer un lieu d'accueil pour nos écoliers.

Dès 2009, la commune a mis à disposition 6 containers aménagés, à côté du collège de la Crosette, pour accueillir, dans un premier temps, 12 places puis 24 places.

A la rentrée scolaire d'août 2009, la nouvelle UAPE a pu accueillir ses premiers enfants grâce au travail bénévole du comité d'alors.

Cet heureux aboutissement a fait l'objet d'une inauguration officielle le samedi 5 septembre 2009 en présence des autorités communales.

En août 2019, la structure permettant d'accueillir jusqu'à 48 enfants a fêté ses 10 ans d'existence.

En décembre 2019, l'inauguration des nouveaux locaux a été marquée par une sympathique soirée à laquelle ont participé les enfants, les parents, le comité de l'UAPE ainsi qu'une délégation municipale.

Les 20 modules neufs ont fait l'unanimité auprès de tous les participants, tant par leur disposition dans la cour du collège, face à la Venoge, que par leur aménagement intérieur, fruit d'une collaboration entre le comité de l'UAPE et la Municipalité.

4. L'UAPE « LES PIRATES » A CE JOUR, C'EST

- 48 places d'accueil
- 7 personnes employées à temps partiel dont une directrice de la structure.

5. RESEAU AJEMA ET SON FINANCEMENT

L'UAPE « Les Pirates » fait partie du réseau AJEMA, composé de 24 structures d'accueil préscolaire et parascolaire, ainsi que l'accueil familial de jour.

Le réseau AJEMA est financé conjointement par les communes adhérentes, la FAJE, fondation créée en 2006 qui coordonne et facilite le développement de l'accueil de jour sur le territoire cantonal, ainsi que par des entreprises. Dans notre budget communal 2020, la contribution prévue est de fr. 311'000.00.

Les parents, au bénéfice d'un tarif unique dans tout le réseau, calculé selon leurs capacités financières, contribuent à raison d'environ 40% lorsque leurs enfants bénéficient des structures.

6. UAPE « LES PIRATES » - COMPTES ET BUDGET

Les comptes 2019 ont été remis à l'AJEMA par le comité de l'UAPE « Les Pirates » au 28.02.2020.

Le budget 2021 est en préparation et sera remis à l'AJEMA au 30 avril 2020. Il est à noter qu'il se fera en collaboration avec le comité actuel et la bourse communale, dans la mesure où le Conseil communal accepte la proposition de reprise par la commune.

La Municipalité s'engage à introduire les chiffres détaillés du budget de l'UAPE dès 2021, année où la totalité de la comptabilité serait gérée par la bourse communale.

La responsabilité municipale et communale sur le fonctionnement comptable prendrait effet à la rentrée scolaire d'août 2020. Avant cette date, la responsabilité des comptes incombe au comité en place de l'association UAPE « Les Pirates ».

Pour rappel, les coûts de fonctionnement de l'UAPE sont communiqués au réseau AJEMA et intégrés dans les comptes de celui-ci. Le déficit de la structure est couvert par les acomptes versés périodiquement par le réseau. **Il n'y a donc pas d'incidence directe sur les finances communales.**

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu le préavis N° 1/2020 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'approuver la reprise de l'UAPE « Les Pirates » avec effet au 1er août 2020
2. de donner mandat à la Municipalité d'inscrire le budget de l'UAPE dans le budget communal dès 2021.
3. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier

Responsable : M. Francis Monnin, Syndic et municipal des finances

Approuvé en séance de Municipalité le 24 février 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic — La Secrétaire

Francis Monnin — A.-Sylvie Gevisier

Denges, le 20 février 2020/asg